

CADMIUM ET SES COMPOSÉS INORGANIQUES

VLEP indicative et option alternative avec IBE

Un arrêté daté du 14 mai 2019 fixant une valeur limite d'exposition professionnelle indicative pour un agent chimique a été publié au Journal Officiel n°0119 du 23 mai 2019, pour le cadmium et ses composés inorganiques.

Le présent arrêté introduit une nouvelle valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) indicative pour la fraction inhalable du cadmium et ses composés inorganique, ainsi qu'une option alternative avec une VLEP pour sa fraction alvéolaire assortie d'une surveillance biologique d'exposition (IBE).

Dans ce second cas, une surveillance biologique organisée par le médecin du travail permet de s'assurer du respect d'une valeur biologique maximale de 2 µg de cadmium /g de créatinine dans les urines.

Pour en savoir plus :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038496621&dateTexte=&categorieLien=id>